

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D222

Séance du 27 janvier 2011 - Convocation du 20 janvier 2011

Compte rendu affiché le 4 février 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mlle COIN par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

### Objet : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône

En 2007, la Commune avait signé une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône relative à l'intervention sur les dossiers de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Ce conventionnement permet que les dossiers de retraite des agents territoriaux, de plus en plus complexes, soient traités par le service spécialisé du Centre de Gestion.

La convention étant arrivée à terme, il est proposé de la renouveler du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône,
- **APPROUVE la signature de la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône sur les dossiers de retraite, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 27 janvier 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/01/2011
- Publication ou affichage le 31/01/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 janvier 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.